Statuts juridiques, fiscaux, sociaux : faire ses choix avant de s'installer

OBJECTIFS

Etre en capacité de choisir les statuts de votre projet de création ou de diversification d'activité agricole ou agri-rurale, en fonction de la progressivité de votre projet.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CONTENU

Matin :
Comprendre les différents statuts liés à la création d'activité agricole et agrirurale :
- Statuts juridiques : l'entreprise individuelle (protection juridique, option EIRL…), la société (principe, distinction des sociétés), l'association loi 1901, la coopérative
- Statuts fiscaux : régimes d'imposition sur le bénéfice, Contribution économique territoriale appliquée aux agriculteurs, règles d'assujettissement à la TVA
- Statuts sociaux : statuts MSA et leurs conditions d'affiliation, cotisations sociales et droits associés à chaque statut.

Après-midi :
Travail et échange sur le projet de chaque participant pour définir les statuts les plus adaptés à chacun.e.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Cant'ADEAR

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 09/09/2020

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

Voir les conditions tarifaires sur le flyer de la formation.

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Amandine Désétables
installation.cantadear@lilo.org
Cant'ADEAR

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/09/2020	Maison des associations 8 place de la Paix 15000 Cantal	Josiane Betton, conseillère et formatrice en création et gestion des entreprises agricoles.

THÈMES

S'installer en AP

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)